

## Dix travailleurs handicapés recrutés par Webhelp

L'entreprise de téléconseil Webhelp, à Étrelles, va embaucher dix travailleurs handicapés en septembre prochain. Ils vont suivre pendant l'été une formation financée par Pôle emploi.

« En général, ils n'ont même pas une chance », affirme Anthony Jauland, directeur de la Maison de l'emploi de Vitré. Ils, ce sont les dix travailleurs handicapés qui, grâce à un partenariat entre l'entreprise Webhelp, située dans le parc d'activité d'Étrelles, et Pôle emploi, devraient obtenir un CDI de téléconseiller dans cette société.

« Cette opération résulte de deux volontés », commente Agnès De Souza-Dias du Pôle emploi de Vitré. « Il y a d'un côté la volonté de Webhelp qui a adhéré à la charte sociale, d'embaucher des travailleurs handicapés, et celle de Pôle emploi qui a décidé de financer une formation pour ces derniers. »

En janvier dernier, l'opération est lancée. S'enchaînent alors des réunions d'informations ainsi que des tests et des entretiens pour sélectionner ceux qui vont participer à la formation qui sera assurée par



Les futurs salariés de Webhelp remplissent des documents administratifs lors de leur premier jour de formation, dans les locaux de Buroscope, à Cesson-Sévigné.

Buroscope, un prestataire extérieur. En revanche, pour le début de la

formation, il faut attendre juillet « afin que cela cadre avec les périodes

de recrutement de Webhelp », explique Elodie Beauvais, chargée du secteur de Vitré pour Cap Emploi, organisme qui agit en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

La formation a débuté lundi dernier, comporte sept semaines de cours et se conclut par un stage du 6 au 24 septembre. Si les candidats valident cette dernière, ils devraient intégrer Webhelp dès le 27 septembre. « Des aménagements de postes seront réalisés par l'entreprise pour accueillir ces personnes », ajoute Elodie Beauvais.

« L'objectif de la formation est de leur apprendre les fondamentaux du téléconseil, afin qu'ils puissent postuler dans n'importe quel centre d'appel si jamais ils se retrouvent sans emploi », conclut Anne Le Menn, dirigeante de Buroscope.

Guillaume NOVELLO.

## « Avec le handicap, on ne peut pas tricher »

« Avec le handicap, on ne peut pas tricher »

« J'ai de gros problèmes de dos et une perte de sensibilité dans une jambe, explique Laurence, 33 ans. À cause de ce handicap, j'ai quitté mon travail de pizzaiolo en 2004, avant d'enchaîner périodes de chômage et petits boulots. Inscrite auprès de Cap emploi, c'est Elodie Beauvais qui m'a proposé cette opportunité de CDI. Vu mon âge,

je voulais quelque chose de stable et un poste assis, car je ne peux pas travailler debout. La formation va déboucher sur un emploi, ce qui n'est pas négligeable. Cela me permettra de me réinsérer. Socialement, moralement, c'est la vie qui change. Parce qu'avec le handicap, on ne peut pas tricher. Au début, on peut essayer de le cacher, mais sur le long terme, ça se remarque. »

« Mon handicap m'a obligé à cesser mon activité »

« Cela fait un an et demi que je suis inscrite à Pôle emploi », raconte Évelyne Colin, 52 ans, qui réside à Bais.

« Je dirigeais une entreprise de transport dans la région parisienne avant que mon handicap ne m'oblige à cesser mon activité. Je suis venue en Ile-et-Vilaine car ici, il est mieux accepté.

Grâce à Elodie Beauvais, ma référente, j'ai passé une journée à Webhelp et le métier m'a plu.

J'ai postulé sur la plate-forme de Pôle emploi, réussi les tests et à présent, je suis en formation. Je n'ai jamais été salariée, d'ailleurs, je n'ai pas perçu d'indemnité de retour à l'emploi, donc il va falloir s'habituer mais je ne m'inquiète pas trop. »